DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE
CANTON D'ARNAY LE DUC
MAIRIE DE LA ROCHE POT

LA ROCHE-POT

ARRETE MUNICIPAL 2024/n°9

Arrêté portant permis de stationnement : échafaudage et grue
RUE HAUTE

Le maire de La Roche Pot,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de l'entreprise LEQUIN-TISSERAND, en date du 27 février 2024, qui effectuera des travaux pour le compte de Mr LALLOUR Rémi en occupant temporairement le domaine public au niveau du 17 rue Haute ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux
Considérant que l'échafaudage et l'utilisation de la grue prendront effet du 4 mars au 4 avril 2024.

ARRETE :

Article 1er : Du 4 mars 2024 8h00 au 4 avril 2024 18h00, l'entreprise LEQUIN-TISSERAND est autorisée à installer un échafaudage et utiliser une grue pour les travaux qu'elle effectue au 17 rue haute.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
- circulation : gêne mais n'empêche pas la circulation des véhicules légers sur cette voie ; La circulation sera alternée, signalée par panneaux.
-stationnement : le stationnement des véhicules sera interdit..

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public donne lieu à la perception d'une redevance de 0 euros suivant le tarif établi par le conseil municipal.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 5 : L'entreprise LEQUIN-TISSERAND occupera temporairement le domaine public, et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : Mme. le Maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Fait à LA ROCHE POT, le 1 MARS 2024

La Maire, Véronique RICHER

MAIRIE de LA ROCHE-POT 21340 (Côte-d'Or)

21340 - Tél. 03.80.21.77.62
mairiedelarochepot@gmail.com